

Proposition **de formation** DES CIDFF PACA



2025

CIDFF

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATION

ORGANISME
de
FORMATION

Amina BAAZIZ
Chargée de formation régionale
formation@cidffpaca.fr

Référent.e.s harcèlement sexuel

Prévenir et prendre en charge les violences
au sein de l'organisation professionnelle

Afin d'améliorer le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles, cette formation vise à outiller les référent.e.s harcèlement sexuel, à leur donner des clés de compréhension et à favoriser le travail en réseau. De plus, la formation portera sur la nécessité d'améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS

- Comprendre et repérer les violences sexistes et sexuelles
- Définir les différentes formes de violences sexistes et sexuelles et les situer sur un plan juridique
- Identifier le rôle et le champ de responsabilité des différents acteur.rice.s pour mettre en place un plan d'action
- Intégrer la thématique des violences sexistes et sexuelles dans les politiques RH et de prévention des risques psychosociaux
- Accueillir et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles

MODALITÉS

Présentiel 5 à 15 stagiaires

- **modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques
- **modalités d'évaluation** : auto-évaluation
- **remise** : documentation, fiche réflexe et attestation de formation



INTERVENANT·ES

JURISTE ET RESPONSABLE DE SERVICE

CONTENU

- Cadrage historique, statistique, juridique
- Mécanisme sexiste et facteur systémique des violences sexistes et sexuelles
- Posture professionnelle (questionner ses compétences, rapports de pouvoir)
- Obligations des employeurs en matière de VSST et ressources
- Grille des RPS et réflexion sur la qualité de vie au travail : identification des enjeux d'amélioration et travail sur des propositions)
- L'accueil et prise en charge des victimes, théorie et cas pratiques
- Le travail en réseau : présentation des partenaires et clarification des rôles
- RETEX : retour sur des cas concrets rencontrés par des stagiaires et approfondissement



Salarié.e.s, IRP, cadre, RH



Pas de pré-requis



19 & 20 JUIN 2025 + 2 octobre matin 2025



2,5 JOURS / 17,5 HEURES



CIDFF PHOCEEN : 1 rue Forbin 13003 Marseille



Nous contacter pour toute situation de handicap

Nos tarifs

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices-teurs en région PACA, ainsi que la coordination régionale.

Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

Proposition inter-entreprises

Désignation	Durée	Coût* par jour	TOTAL
Référent.e.s harcèlement sexuel	14 heures 2 jours	300 €	600 €
RETEX : référent.e.s harcèlement sexuel	3.5 heures 1/2 journée	300 €	150 €
TOTAL			750 €

Notre organisme de formation est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : action de formation.

Nos formations peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Coordination administrative
formation@cidffpaca.fr

*Non soumis à TVA

Nos conditions générales de vente

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Demande de devis au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation
- Après la validation du devis, une convention est établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs / formatrices et les modalités pratiques
- Un bulletin d'inscription sera envoyé au plus tard 4 semaines avant le démarrage
- Une convocation sera transmise aux stagiaires inscrit·es

MODALITÉS D'ANNULATION

A l'initiative de la FR-CIDFF

La FR-CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant·es n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant·es.

A l'initiative de l'employeur ou des stagiaires

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 1 mois avant le début de la formation.

Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de :

- 20% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins d'un mois avant le démarrage de la formation
- 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation
- 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.

MODALITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent aux informations légitimement nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques. Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement :

dpo@cidffpaca.fr

Notre Charte RGPD est disponible sur notre site internet :

<https://paca-fr.cidff.info/in-formations/formations/>